



## FORMATION

### PERMIS AM (ex BSR)

**Public concerné :** Toute personne née en 1988 ou après.

**DURÉE :**

**Prérequis :**

Détention de l'ASSR pour débiter la partie pratique.

Avoir 14 ans minimum

- Partie pratique : 8 heures réparties sur 2 jours
- entre septembre et juin

### OBJECTIFS

Cette catégorie de permis autorise à manœuvrer :

- Un cyclomoteur à 2 ou 3 roues dès 14ans
- Un quadricycle léger à moteur dès 16 ans
- Un scooter dans un autre pays,

Acquisition des compétences techniques et sensibilisation à :

- La circulation inter files
- La distance de freinage
- La réaction des autres usagers
- Les différents types de revêtements
- La trajectoire dans les virages
- Le non-respect des priorités aux intersections
- La courtoisie à adopter en conduite.

**LIEU DE FORMATION :**

**A.L.P.A.JE**

Centre de formation  
29 bis, rue René Byé  
65 000 TARBES

**MODALITÉS D'INSCRIPTION:**

Personne à contacter :

BAGHDAD Adam

Tél : 05 62 34 68 92

e-mail : [formation.alpaje@gmail.com](mailto:formation.alpaje@gmail.com)

- Réponse sous 15 jours max.

**Personnes en situation de handicap**

Veuillez nous contacter pour connaître les modalités d'accompagnement.

## CONTENU

- La formation théorique en milieu scolaire avec :
  - En classe de 5<sup>ème</sup> : Attestation de sécurité routière de 1<sup>er</sup> niveau : ASSR 1.
  - En classe de 3<sup>ème</sup> : Attestation de sécurité routière de 2<sup>nd</sup> niveau : ASSR 2.
  - Ou présentation au passage de l'Attestation de Sécurité Routière ( l'ASR), auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale.
- La formation pratique.

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Livret de formation en format papier et numérique.
- Option quadricycle léger à moteur
- Option Cyclomoteur

### 5 étapes :

- Une discussion sur les prés requis du candidat à la conduite
- Une formation à la pratique du véhicule hors circulation
- Un enseignement au code de la route
- Une formation à la conduite en conditions réelles
- Une découverte des risques et dangers de la route

## MODALITÉS DE SUIVI

- l'ASSR1, l'ASSR 2 et l'ASR valident la formation théorique au permis AM.
- Questionnaire
- Liaison permanente entre formateur et apprenant.
- Attestation de suivi de la formation avec option cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur valide 4 mois. (pendant ce temps l'apprenant doit effectuer des démarches pour obtenir le permis AM auprès de l'autoécole via l'ANTS cf fiche documents à fournir.)
- Validité 15 ans.

## MATERIELS/ SALLES DE COURS

- Un casque homologué
- Des gants renforcés et se fermant par une fermeture éclair au poignets, spécifiques à la conduite d'une moto, ils doivent porter le signe NF,CE ou EPI.
- Un blouson avec des manches longues ( un coupe-vent est interdit)
- Un pantalon ou une combinaison
- Des bottes ou chaussures fermées montantes ( le caoutchouc est proscrit)

## TARIFS

- **Consulter notre politique tarifaire**